



Madame, Monsieur,

Vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé parce qu'il présente des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages.

Quelles sont les difficultés de votre enfant ? :

Quels sont les besoins de votre enfant ?

Pour le Lycée, votre enfant a-t-il déjà bénéficié d'aménagements aux examens au collège? non – oui : pour quel examen ?

Pour constituer le dossier de demande de PAP, merci d'envoyer à l'attention de l'infirmière de l'établissement ([infirmierieogec@gmail.com](mailto:infirmierieogec@gmail.com)), les documents suivants :

- Tous les bilans déjà réalisés (sous pli cacheté)
- Des évaluations écrites en classe, corrigées et notées
- 2 bulletins : les plus récents
- Des photocopies des cahiers dans les activités posant problème
- La fiche enseignant (annexe 2)
  
- Votre demande émane d'une recommandation de la MDPH, merci de joindre **les notifications MDPH.**

Une évaluation des aménagements et adaptation sera faite tous les ans au regard des progrès réalisés par l'élève et tant que nécessaire. Le PAP pourra être suspendu par les enseignants en cas de reprise du niveau scolaire sans aménagements.